

Le premier compte rendu relatif aux fermes à fourrure de Terre-Neuve a paru dans le procès-verbal de la Commission de la chasse et de la pêche intérieure, à savoir qu'entre juillet 1913 et novembre 1915, plus de 1,000 permis d'exporter des renards vivants ont été demandés et 750 accordés. La loi défendait alors l'exportation de renards vivants, sauf ceux élevés en captivité. En octobre 1915, il y avait 315 fermes à fourrure comptant en tout 2,600 renards, en majorité des bêtes prises en renardière au printemps. En 1947, on compte six fermes de renards avec 180 femelles et 80 fermes de visons avec 2,000 femelles. L'élevage du vison a commencé avec les importations provenant du Canada en 1936. Les éleveurs d'animaux à fourrure et les exportateurs doivent posséder un permis; il en faut un aussi pour exporter des animaux à fourrure vivants. Depuis 1936, le gouvernement de Terre-Neuve maintient à Saint-Jean une école d'élevage des animaux à fourrure où se poursuivent des expériences sur l'alimentation.

Si le renard a été le premier animal à fourrure élevé en captivité, plusieurs autres le sont aujourd'hui: vison, raton laveur, mouffette, martre, pékan et chinchilla. Le vison est le plus nombreux et c'est sa peau qui a le plus de prix. De 1920 à 1939, l'élevage des animaux à fourrure au Canada a progressé rapidement et le genre de fourrures le plus recherché a changé sensiblement. Le renard noir était populaire il y a vingt-cinq ans. Quelques années plus tard, les prix les plus élevés allaient aux peaux de renards au quart et à demi argentés et, ces dernières années, ce sont les renards complètement argentés et nouveau type qui ont commandé les plus hauts prix. La création de nouveaux types de renards et de visons a stimulé la vulpiculture. Les renards nouveaux tels que platine, platine perle, platine argentés et à marques blanches sont recherchés ainsi que le vison de mutation comprenant les variétés suivantes: noir argenté, platine, silverblu, pastel et autres nuances. Toutefois, en 1949, le vison de mutation a été plus en vogue que les renards nouveau type. Ces dernières années, l'élevage du chinchilla s'est développé et une association, la *National Chinchilla Breeders of Canada*, a été formée. Ces animaux à fourrure peuvent maintenant être enregistrés sous le régime de l'Enregistrement du bétail du ministère fédéral de l'Agriculture.

### Section 3.—Statistique de la production de fourrures\*

**Statistique de la production globale de fourrures.**—Les premiers relevés de la production de fourrures brutes se limitaient aux recensements décennaux, qui donnaient le nombre et la valeur des peaux prises par les trappeurs. En 1920, le Bureau fédéral de la statistique inaugura un relevé annuel de la production de fourrures brutes, fondé sur les déclarations des négociants en fourrures, qui a duré quelques années. Plus récemment, des états annuels, fondés sur les redevances, la taxe d'exportation, etc., ont été obtenus des ministères provinciaux de la Chasse (excepté l'Île du Prince-Édouard), états qui servent maintenant à établir la statistique publiée chaque année par le Bureau. Les statistiques de l'Île du Prince-Édouard se fondent sur les rapports fournis au Bureau par les négociants de la pelleterie locale.

\* Révisé à la Division de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique.